



## CDD EN ENTREPRISE TOURISTIQUE

Par **PASSERONE**, le **01/09/2022** à **12:33**

Bonjour, je suis actuellement en CDD avec une entreprise touristique à Paris. Mon contrat de 6 mois se termine le 30 septembre 2022. J'ai 60 ans et je suis inscrite au pole-emploi depuis novembre 2019. J'aimerais reprendre un contrat CDD avec la meme entreprise, par exemple, au mois de novembre/décembre 2022 quand l'activité est en augmentation. Ensuite, je souhaiterais une periode de répos et ensuite reprendre un contart CDD avec eux, par exemple, en février/mars/avril 2023 et ainsi de suite quand il y a des pics d'activité et ceci pour atteindre mes 62 ans pour la retraite.

Sachez que je m'actualise chaque mois auprès de pole-emploi en tant que toujours à la recherche d'emploi et je leur envoie mon bulletin de salaire, ce qui me permet de perçevoir la différence en salaire qui m'est versée par ole-emploi.

Combien de fois je peux renouveler un CDD avec cette meme société?

Merci de votre aide car je suis un peu perdue avec toutes les textes sur internet.

Cordialement Paola Passerone

Par **P.M.**, le **01/09/2022** à **13:25**

Bonjour,

S'il s'agit de CDD d'usage constant de ne pas recourir à un CDI, il peut pratiquement y en avoir sans limitation à condition que cela ne puisse pas être considéré comme faisant partie de l'activité normale de l'entreprise...

Par **PASSERONE**, le **01/09/2022** à **13:42**

Merci P.M. pour votre réponse très claire.

Bonne journée à vous.

Paola Passerone